

Les réclamations pour méconnaissance du droit sont moins fréquentes qu'on ne le pense. Toutefois, vous devez toujours vous assurer de posséder des connaissances suffisantes dans votre domaine de pratique.



## 1. NE VOUS AVENTUREZ PAS DANS DES DOMAINES QUI NE RELÈVENT PAS DE VOTRE EXPERTISE

- Le droit est complexe et diversifié; ne vous aventurez pas hors de votre champ d'expertise.
- Recommandez à vos clients de faire appel à des spécialistes de domaines pointus comme ceux de la fiscalité, de la propriété intellectuelle ou du droit des franchises si vous n'avez pas de connaissances approfondies dans ces domaines.



## 2. NE PRODIGEZ PAS DE CONSEILS SUR LE DROIT ÉTRANGER

- N'oubliez pas que la police de LAWPRO vous offre une protection pour les réclamations qui visent vos « services professionnels » se rapportant au droit du Canada et de ses provinces et territoires. La couverture dépend des faits particuliers, mais en règle générale, la police de LAWPRO ne couvre pas les questions relevant du droit étranger.
- Si votre client doit recourir à un agent étranger, il serait préférable qu'il retienne les services de cet agent directement. Si vous jouez le rôle d'intermédiaire dans ses communications avec l'agent, vous augmentez votre risque de réclamation.



## 3. CONTINUEZ TOUJOURS D'APPRENDRE

- Abonnez-vous à des bulletins utiles, à des publications sectorielles, à des blogues et à des médias sociaux dans vos domaines de pratique pour vous tenir au fait de l'évolution récente du droit susceptible de toucher vos clients. De nombreuses organisations, dont [LAWPRO](#), proposent des programmes de formation continue pour vous aider à cet égard et pour maintenir aiguisées vos compétences en gestion de cabinet et des risques.
- Pour en savoir plus sur les risques par domaine de droit, visitez cette [page de practicePRO](#).



## 4. DEMANDEZ DE L'AIDE

- Demandez de l'aide à vos collègues pour comprendre l'évolution du droit dans votre domaine. Pour vos recherches juridiques générales, les bibliothécaires en droit se révèlent de bons alliés.



## 5. RESTEZ EN CONTACT AVEC VOS PAIRS

- Rencontrez des collègues dans votre domaine de pratique par l'intermédiaire d'associations d'avocats et envisagez d'obtenir des services de [mentorat](#) ou de [devenir mentor](#).

EN SAVOIR PLUS SUR LA GESTION DE VOS RISQUES ET LA CONNAISSANCE DU DROIT

Voir les [fiches d'information sur les réclamations pour faute professionnelle](#) et la [page Web de practicePRO sur la méconnaissance du droit](#).